



Règlement Stock-car, Auto cross et Proto

Le présent Règlement a pour objet de définir :

- Les principales mesures en matière de conduite et de sécurité des pilotes sur le site
- Les règles générales et permanentes relatives à la discipline
- Les dispositions relatives aux droits de la défense des pilotes.

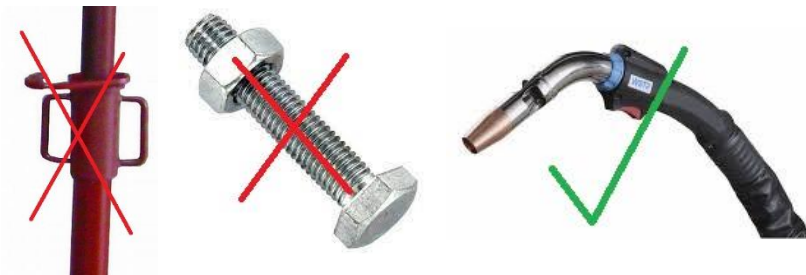
Le présent Règlement s'applique à l'ensemble des pilotes et de leurs équipes sans restriction ni réserve.

ARTICLE 1 – Définition de l'épreuve

- La course stock-car, auto cross et proto est une organisation de l'ASBL jeunesse de Thieulain. Il s'agit d'une course automobile sur terrain accidenté. Elle se déroule par manche le dimanche du dernier week-end de juillet à Thieulain sur un terrain privé ;

ARTICLE 2 – Le véhicule

- Sont admis à participer à la course d'auto-cross et de stock-car, les véhicules de tourisme uniquement, pas de SUV (Les plateaux ou protos rouleront dans la manche prévue pour eux) ;
- Un contrôle technique axé sur la sécurité sera effectué pour chaque véhicule avant le départ de la course (aucun véhicule ne prendra le départ sans que celui-ci ne soit positif) ;
- Pour tous véhicules participants ils seront débarrassés de leurs vitrages et tous accessoires mal fixés (**pare choc, phares, feux, rétroviseur,...**) Pour l'auto-cross les feux-stop sont conseillés ;
- Les vitres du parebrise et du côté chauffeur devront être remplacées par un grillage ou un filet ;
- La porte côté chauffeur devra être munie d'un renforcement dans la porte-chauffeur (pas de renfort d'origine) ;
- Les véhicules seront équipés d'un dispositif anti-écrasement, ex : arceau ou vérins de maçon entre le toit et le plancher (pas de bois). Ces dispositifs devront être boulonnés et soudés à l'armature existante du véhicule. La partie centrale du vérin de maçon devra être soudée, pas de boulon ou autre système de blocage ;





Règlement Stock-car, Auto cross et Proto du
Chapiteau de Thieulain

- Un extincteur sera fixé à portée de main du pilote ;
- Les véhicules seront équipés d'une ceinture de sécurité fonctionnelle (le harnais est vivement conseillé) et d'un siège bien fixé avec appuie-tête ;
- Tous les pneus sont autorisés (quad, euro cross, retailés) sauf exception (les bob cross, pneus palettes, pneus à bouchons seront autorisés par le comité en cas de pluie).
Les pneus à clous sont strictement interdits.
Le comité se réserve le droit de refuser certains modèles de pneus ;
- Si le contrôle technique est positif, un transpondeur sera scellé à la voiture en échange de votre carte d'identité.
- Il vous est demandé de rendre le transpondeur au lieu qui vous sera indiqué lors du briefing dès la fin de votre dernière course. Le comité ne sera en aucun cas responsable de la perte de votre caution si le transpondeur n'est pas rendu.
- Maximum 10 litres dans le réservoir ;
- Les pilotes devront apposer leur numéro de course sur une plaque fixée sur le toit ainsi que sur le capot avant ou pare-soleil pour qu'il soit visible des commissaires de devant ou de côté (les tours ne seront pas comptés si le numéro n'est pas correctement lisible). Les numéros seront donnés à l'inscription ;

ARTICLE 3 – Le pilote

- La course est ouverte à tous ;
- Tout participant doit avoir au moins 18 ans pour participer à la course. Cependant un pilote âgé de minimum 16 ans pourra participer à la course s'il fournit – **au plus tard le jour de l'inscription** – une autorisation parentale.
- Le pilote ne doit présenter aucune contre-indication à la pratique de la conduite de véhicule motorisé ;
- Le pilote devra porter un casque homologué et des vêtements adéquats, manche longue et pantalon au minimum (même au tour d'essai), la minerve est vivement conseillée ;
- Le pilote devra être dans un **état de sobriété** tout au long de l'épreuve ;
- Si pour un même numéro de voiture, plusieurs pilotes souhaitent se relayer (maximum 3), chaque pilote devra signer un règlement et nous le **remettre au moment de l'inscription** ;



ARTICLE 4 – Les stands

- La vitesse maximale autorisée sur le site hors du circuits est de 5 km/h ;
- Dans les stands, **une bâche devra se trouver en dessous de chaque voiture participant à la course, et ce dès son arrivée sur le site de l'évènement** ;
- Seul 1 véhicule d'assistance par voiture inscrite sera autorisé dans les stands, il y rentre à ses risques et périls ;
- Les ravitaillements se feront dans le stand et moteur arrêté ;
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents corporels, d'accidents matériels ou de vols dans les stands ;
- Pour le respect du comité, veuillez laisser les lieux propres, un sac poubelle vous sera donné le jour de la course ;
- L'arrivée sur le site pour le parking auto-cross ne sera **possible qu'à partir du samedi** de l'évènement entre **16h et 20h**, ou **le dimanche de la course**. Aucune arrivée ne sera acceptée en dehors de ces horaires.
- Une inspection sera effectuée afin de vérifier le bon respect du règlement ;

ARTICLE 5 – Le circuit

- Le pilote s'assurera de connaître les différents drapeaux de signalisation pour le jour de la course :
 - **Le drapeau à damiers noir et blanc** indique le départ ou la fin de la course .
 - **Le drapeau jaune** signifie que les pilotes ralentissent, ne dépassent plus, et prennent la direction indiquée par le commissaire de piste.
 - **Le drapeau rouge** veut dire que tous les pilotes doivent s'arrêter de suite (la course redémarrera quand les commissaires le signaleront) .
 - **Le drapeau noir**, il n'y a que le directeur de course qui en a le pouvoir, il signifie que le pilote visé doit quitter le terrain et ne pourra plus participer au reste de la course.
- Lors d'une panne, le pilote ne peut en aucun cas enlever son casque ou sa ceinture, il devra quitter son véhicule quand le commissaire lui dira. Quand il sera hors de la piste, il pourra enlever son casque ;
- **Aucune aide extérieure n'est acceptée** sauf celle des commissaires de course (en cas d'aide extérieure, la voiture sera disqualifiée) ;
- **En cas de non-respect des commissaires de course**, l'exclusion du pilote et du véhicule concerné sera immédiate ;



Règlement Stock-car, Auto cross et Proto du
Chapiteau de Thieulain

ARTICLE 6 – Clauses d'exclusion

- La Jeunesse de Thieulain est, avant tout, un événement festif et familial où les gens viennent pour passer un moment festif avec des amis. Pour cette raison, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un **trouble-fête ou de toute autre personne ayant ou ayant eu un comportement inadéquat** avec « l'esprit » de la course (même les années précédentes) ;

ARTICLE 7 – Modification, annulation et remboursement

- L'organisation se réserve le droit de changer l'heure de départ et du retrait des balises à n'importe quel moment ;
- L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait les pilotes en danger ou en cas de force majeure (menace terroriste, mauvaises conditions climatiques, refus des autorités, ...) ;
- En cas d'annulation de l'événement ou en cas de disqualification due au non respect du règlement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés ;

ARTICLE 8 – Responsabilité et Assurance

- L'ASBL est couverte par une assurance R.C. pour l'organisation de l'épreuve. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs ; il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle qui couvre ses pratiques sportives ;
- Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer de sa bonne condition physique et être capable de conduire un véhicule motorisé ;
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, accidents causés par le non-respect des consignes des organisateurs. Il en est de même pour la perte et/ou le vol d'objets ou de matériel ;
- De par sa signature, **le concurrent renonce à tout recours contre l'organisateur** ;



ARTICLE 9 – Horaires et Catégories

- L'horaire des courses sera communiqué le jour même ;
- Le contrôle technique commencera à 6h, la première course commencera à 12 h 00 ;
- Un Briefing obligatoire pour TOUS les pilotes sera organisé. L'heure de ce briefing sera communiquée le jour de la course ;
- **Catégories :**
 - **Pour le stock-car:** il n'y aura qu'une seule catégorie, toutes cylindrées confondues, les tamponnages trop violents ou dans la portière conducteur ne sont pas permis mais assurez le spectacle!
 - **Pour l'auto-cross:** **aucun contact ne sera permis**, il y aura 3 catégories en fonction de la cylindrée de la voiture:
 - Jusque 1300 cm³ : petite catégorie
 - De 1300 à 1600 cm³ : moyenne catégorie
 - De 1600 cm³ à ... : grosse catégorie

Si le nombre d'inscriptions de pilote féminin nous le permet, nous ajouterons des manches femmes toutes cylindrées confondues. Dans le cas contraire, les manches seront mixtes.

- **Pour les manches proto :** il n'y aura qu'une seule catégorie et bien sûr nous n'accepterons aucun contact.

ARTICLE 10 – Alcootest

- Un test d'alcoolémie sera réalisé sur chaque pilote avant chaque départ. En cas de **contrôle positif ou de refus du pilote**, l'exclusion du pilote et du véhicule concerné sera immédiate ;

Fais à le/...../.....en deux exemplaires.

Je soussigné, (nom et prénom du pilote)
engagé sur la voiture N°....., certifie avoir pris connaissance et compris le règlement de l'épreuve et de m'y soumettre.

Signature du pilote précédé de la mention « **Lu et approuvé** »